



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le dix-neuf mai à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU (à partir de la délibération n°2), Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN ;
Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Romain TOSELLO-ORSOLLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE (délibérations, 1, 3, 5, 7 et suivantes) et qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN pour les délibérations 2, 4 et 6 ;
Nadia BETRAND qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS.

EXCUSÉS : Farida AIT SI ALI, Adeline GELYS, Henri POIRSON, Isabelle YATOUNGOU (1^{er} vote) ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ayda HADIZADEH.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le :

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2022

L'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2022 est approuvée à l'unanimité.

1. BUDGET PRINCIPAL 2021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal, approuve, par 25 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, le compte de gestion du budget général 2021 de la Commune du Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise.

2. BUDGET PRINCIPAL 2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal, en l'absence du Maire, approuve par 24 voix pour et 7 absentes, le compte administratif 2021 de la Commune et donne quitus au Maire, Laurent LINQUETTE, pour sa gestion en 2021.

3. BUDGET ANNEXE 2021 DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « OLA » 2021 du comptable public du service de gestion comptable de Cergy-Pontoise, tel que présenté dans le document.

4. BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION (OLA) 2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal, en l'absence du Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 « OLA » et donne quitus au Maire, Laurent LINQUETTE, pour sa gestion en 2021.

5. BUDGET ANNEXE 2021 DU GOLF – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal approuve, par 30 voix pour et 2 abstentions, le compte de gestion du budget annexe « Golf » 2021 du comptable public du service de gestion comptable de Cergy-Pontoise, tel que présenté dans le document.

6. BUDGET ANNEXE DU GOLF– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal, en l'absence du Maire, approuve, par 29 voix pour et 2 abstentions le compte administratif 2021 « Golf » et donne quitus au Maire, Laurent LINQUETTE, pour sa gestion en 2021.

7. RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Le Conseil municipal prend acte du rapport social unique qui dresse un panorama de l'emploi et des conditions de travail des agents communaux.

8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la région Ile-de-France et du département du Val d'Oise et à signer les conventions de participation ainsi que tout acte afférent aux demandes de subvention.

9. RAPPEL A L'ORDRE – APPROBATION DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention.

10. TARIFS APPLICABLES POUR LA SAISON 2022-2023 DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA RÉGIE AUTONOME « OFFICE LOCAL D'ANIMATION » (OLA)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la nouvelle grille tarifaire pour les activités dispensées par la régie autonome « Office local d'animation », ainsi que les modalités de paiements et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférents.

11. TARIFS DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES DE LA SAISON 2022/2023 DE L'IMPRÉVU

Le Conseil municipal maintient, à l'unanimité, les tarifs de billetterie des spectacles tout public pour la saison culturelle 2022-2023. Le Conseil municipal maintient l'opération « enfants sortez vos parents ! » consistant en une invitation pour l'élève venu sur le temps scolaire et un tarif réduit pour les adultes accompagnateurs.

12. RÉGIME D'ABONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau régime d'abonnement pour le stationnement à destination des professionnels de santé et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout acte y afférent.

13. ACCEPTATION DE DONS MATÉRIELS DU MAGASIN LECLERC DANS LE CADRE DE LA SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le don de la société Leclerc de Saint-Ouen l'Aumône et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous documents et actes y afférents.

14. RENOUELEMENT DU DISPOSITIF MINI-SÉJOURS VILLE, VIE, VACANCES (VVV) POUR 2022

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet Ville, Vie, Vacances 2022 tel que présenté et fixe le tarif de participation des familles à 80 euros par enfant pour les séjours destinés aux 11/14 ans et à 100 euros par enfant pour les séjours destinés aux 15/17 ans.

L'organe délibérant autorise le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 4 000 euros auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et à signer tout document y afférent.

15. SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 5 abstentions, les termes de la charte et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

16. CRÉATION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE COMMUN À LA VILLE, AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET À LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil municipal approuve, par 30 voix pour et 2 abstention, la création d'un comité social territorial commun pour les agents de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles et valide la création d'une formation spécialisée au sein du CST commune pour les agents de la ville, du CCAS et de la Caisse des écoles

Le Conseil municipal fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et un nombre égal de représentants suppléants. Il décide ne pas appliquer le paritarisme numérique, en proposant de fixer à 4 le nombre de représentants de la commune et décide d'appliquer le paritarisme de fonctionnement en proposant de recueillir l'avis des représentants de la commune en complément de celui des représentants du personnel.

17. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNSS DU COLLÈGE MARCEL PAGNOL

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle au Collège Marcel Pagnol de 550 € pour la finale nationale inter-académique de football et dit que ce montant est prévu au budget 2022 de la Commune.

18. SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA JEUNESSE SAINT-OUENNAISE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de cette subvention de 300 € à l'association « La Jeunesse Saint-Ouennaise » et dit que ce montant est prévu au budget 2022 de la Commune.

19. ŒUVRE MURALE PARTICIPATIVE AU COLLÈGE LE PARC

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 450 € pour la réalisation du projet d'œuvre murale, autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout acte y afférent et dit que ce montant est prévu au budget 2022 de la Commune.

20. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES AGENTS BÉNÉFICIAIRE D'UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, à compter du 1er juin 2022, la liste mise à jour des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage permanent et autorisation de remisage temporaire à domicile.

L'organe délibérant prend note que Monsieur le Maire, ou le Directeur Général des Services, ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces

véhicules. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document utile à cet effet.

21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, à compter du 1^{er} juin 2022 la modification du tableau des emplois de la façon suivante :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Responsable du pôle petite enfance	Puéricultrice (catégorie A)	Puéricultrice hors classe (catégorie A)	Temps complet
Responsable comptable et financier	Attaché (catégorie A)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	Temps complet
Gestionnaire comptable fournisseurs mandatements	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	Adjoint administratif (catégorie C)	Temps complet
Assistante administrative du pôle action culturelle	Attaché (catégorie A)	Adjoint administratif (catégorie C)	Temps complet
Chargé de création graphique au service communication	Adjoint du patrimoine (catégorie C)	Technicien (catégorie B)	Temps complet
Agent de bibliothèque affecté au secteur jeunesse	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C)		Temps complet
Chef d'équipe de la régie espaces verts	Agent de maîtrise (catégorie C)	Adjoint technique (catégorie C)	Temps complet
Travailleur social au secteur logement	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (catégorie B)	Attaché (catégorie A)	Temps complet

Le Conseil municipal autorise la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint technique à temps complet, d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

L'organe délibérant autorise le recours au dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le recrutement d'un agent de médiathèque et d'un agent d'accueil aux affaires générales pour une période entre 9 mois et 12 mois maximum, renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation.

22. REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DE LA VACATION DU PSYCHOLOGUE INTERVENANT SUR LES CRÈCHES COLLECTIVES ET FAMILIALE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la revalorisation du taux horaire de la vacation du psychologue intervenant sur les crèches collectives et familiale et dit que l'augmentation sera effective pour les vacances effectuées à compter du 1^{er} juin 2022.

23. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2022 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTÉRIEURS DES COPROPRIÉTÉS ET ASL – HAMEAU DES BOURSEAUX

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant de la subvention à hauteur de 116 518,46 euros TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention particulière nécessaire à l'attribution de la subvention.

24. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2022 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTÉRIEURS DES COPROPRIÉTÉS ET ASL – HAMEAU DU GOLF

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant de la subvention à hauteur de 561,90 euros TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention particulière nécessaire à l'attribution de la subvention.

25. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 12 RUE JEAN-LOUIS LINQUETTE

Le Conseil municipal constate par 30 voix pour et 2 abstentions, la désaffectation à usage matérielle du logement communal et du garage box, constatée par acte d'huissier et prononce leur déclassement.

26. RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 48 RUE D'ÉRAGNY

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles cadastrées BT n°202 et 203 situées 48 rue d'Eragny à l'euro symbolique auprès de Monsieur SIMON et de Madame BIAGGINI, propriétaires. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes afférents à la cession de desdites parcelles au profit de la commune.

Le Conseil municipal décide le classement de ces parcelles dans le domaine public communal et dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal de la Commune.

27. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) 95

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au CAUE 95 à compter du 1er janvier 2022 et dit que cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction. Il autorise le règlement des cotisations annuelles relatives à cette adhésion.

28. AVENANT N°6 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, POUR L'IMPLANTATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO-TRANQUILLITÉ

Le Conseil municipal autorise, par 30 voix pour et 2 voix contre, Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°6 à la convention de mise à disposition des équipements d'éclairage public pour l'implantation de caméras de vidéo-tranquillité.

29. MODIFICATION DU NOM ET DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DES TÉLÉ-COMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du nom du syndicat et les statuts modifiés et autorise le Maire ou son représentant à signer les nouveaux statuts modifiés du Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO).

30. CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la conventions de coordination entre la police nationale et la police municipale et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à la signer.

Fait à Saint-Ouen l'Aumône, le 20 mai 2022

Le Maire,

Laurent LINQUETTE